

**Grand Orient de France  
Grande Loge Féminine de France  
Fédération Française du Droit Humain**

## **COMMUNIQUÉ**

Dans le contexte du procès de l'Eglise de Scientologie en France, le Grand Orient de France, la Grande Loge Féminine de France et la Fédération Française du Droit Humain ont pris connaissance avec stupeur de l'information concernant l'impossibilité juridique de dissoudre une personne morale pourtant condamnée pour escroquerie.

Cette situation invraisemblable et scandaleuse est le fruit de l'adoption de dispositions législatives le 12 mai dernier, comme l'a révélé la Mission Interministérielle de lutte contre les dérives sectaires.

A une époque où les manipulations mentales de multiples groupes à caractère sectaire se développent de manière inquiétante, en particulier à destination de nos concitoyens les plus fragiles, il est inconcevable que des sectes, parmi les plus dangereuses, puissent échapper à la loi par des artifices juridiques, a fortiori involontaires.

Le Grand Orient de France, la Grande Loge Féminine de France et la Fédération Française du Droit Humain demandent au gouvernement de proposer très rapidement des mesures correctrices au Parlement afin de remédier à cette situation pour le moins choquante.

Paris, le 17 septembre 2009